

Coronavirus (COVID-19)

BULLETIN D'INFORMATION DU 17 MARS 2020

AUX SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE POUR LA PRESTATION DE SERVICES ESSENTIELS AUX PARENTS QUI TRAVAILLENT DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DANS LES SERVICES ESSENTIELS
BUREAUX COORDONNATEURS DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET RSG

La journée d'hier nous a permis de constater la forte capacité d'adaptation de notre réseau et de son personnel. Il est normal que nous ayons eu une affluence modeste. Pour une première journée, avec des consignes émises dans des délais très rapprochés de l'ouverture de lundi, on peut constater que plusieurs parents avaient des solutions pour commencer la semaine. La fréquentation de votre installation évoluera sans aucun doute au cours de la semaine.

Plusieurs questions ont été soulevées, et des ajustements seront apportés à la lumière des constats sur le terrain. Merci au personnel des associations qui assure une vigilance et un soutien accrus; le MFA apprécie à sa juste valeur ce partenariat et cette solidarité!

Organisation du travail et heures d'ouverture

Tel qu'annoncé hier, les RSG qui n'ont pas dans leur clientèle des enfants dont les parents travaillent dans les services essentiels peuvent fermer leurs portes. En fonction du volume de travail, les gestionnaires des BC peuvent libérer certaines personnes, prévoir des rotations, des listes de rappel, ou affecter leur personnel à d'autres tâches utiles en prévision du retour à la normale.

Rappelons que d'ici le 27 mars, toutes les RSG subventionnée et les personnes à l'emploi des BC seront rémunérées en fonction de la situation en vigueur le 13 mars.

Admissibilité des enfants

La liste des parents admissibles a été mise à jour. Vous trouverez en pièce jointe une affichette qui inclut la liste exhaustive du personnel visé, pour référence et **affichage obligatoire** à l'entrée de votre installation.

Si vous avez pris la décision d'ouvrir votre service à de nouveaux enfants, dans la situation d'urgence sanitaire en vigueur, nous vous demandons de faire preuve **de souplesse et d'ouverture**. En cas de doute sur l'admissibilité, accueillez l'enfant pour la journée et communiquez avec le ministère au numéro ci-dessous pour clarifier ou encore visitez

notre FAQ. Nous voulons éviter que des parents requis dans les services essentiels soient empêchés d'aller travailler.

Pour ce qui est de la région de l'Outaouais, en raison de la situation frontalière avec l'Ontario et du fait que plusieurs travailleurs habitent ou travaillent dans l'une ou l'autre des deux provinces, nous vous demandons également de faire preuve de souplesse et d'accepter les enfants dont le parent, par exemple, habite le Québec et travaille dans un établissement de santé en Ontario et vice-versa.

Directives à l'intention des éducatrices

En collaboration avec la Direction nationale de santé publique, nous avons produit une affichette donnant des directives de santé publique à l'intention des éducatrices. Vous trouverez cette affichette jointe au présent bulletin.

Pour toutes autres questions, nous vous invitons à visiter [la foire aux questions](#) sur notre site Internet qui est mise à jour régulièrement.

Statistiques

Nous avons mandaté l'AQCPE pour compiler les statistiques de fréquentation. Ainsi, vous continuerez de recevoir quotidiennement un sondage de leur part qui vous permettra d'identifier le nombre d'enfants présents. Nous vous invitons à le remplir à tous les jours, afin de nous permettre d'évaluer l'évolution des besoins. Ce faisant, il n'est plus nécessaire de transmettre vos informations à l'adresse courriel du MFA.

Merci encore une fois de votre collaboration.

Pour toute question concernant la santé, se référer au site Quebec.ca/Coronavirus.

Pour toute autre question :

Service des renseignements MFA au 1 855 336-8568